

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
 Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4 - ERRATA

Séance tenue le 16 février 2023 à 13 h 30
Salles Memphré et Du Parc
Hôtel Congrès Chéribourg
2603, chemin du Parc Orford,
Orford (Québec)

M. MICHEL BERGERON :

Bonjour. Ma question a trait au lac La Rouche qu'on vient de parler, à savoir : est-ce qu'il s'agit bel et bien d'un plan d'eau public, finalement, ou privé? Si oui, si jamais le parc avait quelque terrain d'accès directement sur l'eau, est-ce que ça pourrait permettre à des gens d'aller légalement s'y baigner? Il me semble que le statut du lac me semble encore à définir.

LE PRÉSIDENT :

Je vais commencer par adresser votre question du côté de monsieur Pfister pour peut-être revenir sur l'information que vous avez transmise tout à l'heure pour des précisions pour monsieur, puis ensuite on ira vers le deuxième volet de votre question avec monsieur Pelletier. Merci.

M. OLIVIER PFISTER :

Tout à fait. Bien, je vais rediriger la question vers ma collègue, madame Ayotte, qui a une bien meilleure connaissance que moi de ce genre de domaine là.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute, Madame Ayotte.

Mme LIETTE AYOTTE :

Oui, bonjour. Oui. Bien, oui, on vous confirme que le lit du lac La Rouche, il est de tenure privée, donc il n'appartient pas à l'État. Ce qu'il faut distinguer, c'est vraiment la propriété du lit du lac et le fait de pouvoir circuler sur le plan d'eau.

Donc, comme je l'ai dit un petit peu plus tôt, en fait, comment je pourrais dire ça, il n'y a rien qui nous empêche nécessairement de circuler sur un plan d'eau, mais il faut pouvoir y avoir accès de manière légale.

M. CLAUDE FECTEAU :

Bonjour tout le monde. Dans le document DA2, il est indiqué que le nombre de visiteurs annuels additionnel prévu est de 98 979 personnes précisément, ce qui représente moins de 8 % de l'achalandage actuel. On peut donc s'attendre à une forte pression anthropique qui persiste dans le secteur Stukely le plus fréquenté.

Dans ce contexte, peut-on reconsidérer le changement de zonage qui y est prévu pour remplacer la zone de préservation sur le bras nord-ouest du lac jusqu'à Jouvence par une zone de préservation extrême, de façon à préserver le patrimoine naturel et paysager, qui est pratiquement intact, et empêcher des déboisements additionnels dans le bassin versant du lac avec de nouveaux sentiers, des campings rustiques et des refuges, si on veut continuer d'y observer des orignaux, des castors, des loutres, des Grands Hérons, et cetera?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci pour votre question. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, je vais passer la parole à Alain Thibault, qui va pouvoir répondre à la question.

M. ALAIN THIBAUT :

Oui, je vais partager une carte ou en fait une diapositive de la présentation qu'on a faite mardi, pardon. Je ne sais pas si vous voyez bien mon curseur. Donc, si je comprends bien, vous parlez de... il est question, en fait, de la rive est du lac Stukely?

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'allais faire la même demande, effectivement : c'est très petit.

3070 Mais on ne cache qu'on a quand même certaines inquiétudes face à l'implantation du parc sur nos infrastructures déjà en place.

LE PRÉSIDENT :

3075 Parfait. Puis ces inquiétudes-là, est-ce que vous pouvez nous les partager?

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

3080 Oui. Je ne sais pas si ça avait déjà été discuté à la première séance. Nous, du côté de l'agrandissement qui va se situer du côté du mont Girard, le ruisseau Nickel est un ruisseau qui est très problématique au niveau du lac Brompton pour l'apport en sédiments.

3085 Vous avez mentionné hier le ruisseau Ély, mais le ruisseau Nickel l'est aussi. On fait faire cette année une expertise du bassin versant complet du ruisseau pour être certain qu'il n'y ait pas de problématique anthropique liée à ça et que ce soit seulement naturel, mais on prévoit mettre en place des solutions pour éviter l'érosion qui est actuellement très forte.

3090 Puis c'est sûr que les chemins qui mènent au secteur Bouffard, que je crois que c'est le point 9 sur la carte, ne sont pas actuellement aménagés, disons, pour recevoir un fort débit de circulation. Donc, c'est ça aussi de notre côté qui pourrait poser problème.

Mais sinon, si on parle juste de biodiversité à ce niveau-là, le parc vient protéger quand même une belle partie du territoire, de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

3095 Parfait, merci beaucoup. Je vais poursuivre encore la tournée des municipalités avec la même question, je vais aller vers madame Gaudreau, pour la municipalité de Racine.

3100 Donc, dans quelle mesure l'arrivée d'un parc sur le territoire à proximité ça encourage, ça appuie les efforts de conservation que vous faites de votre côté, au niveau de la municipalité?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

M. CLAUDE FECTEAU

LE PRÉSIDENT :

On a des intervenants qui sont disponibles, je vais aller vers la salle, puis ensuite j'irai en vidéo.
On a monsieur Claude Fecteau. Monsieur Fecteau, bonjour.

M. CLAUDE FECTEAU :

Oui, bonjour, encore moi.

LE PRÉSIDENT :

Je vous écoute.

M. CLAUDE FECTEAU :

Toujours sur la préoccupation de la pression **anthropique** et l'érosion : une nouveauté est apparue récemment dans le parc avec l'ouverture de sentiers de vélos de montagne, qui sont de plus en plus motorisés. Une étude sur leur effet serait commandée, et ma question est : pourquoi ne pas avoir attendu les résultats avant d'ouvrir de nouveaux sentiers additionnels en terrain escarpé dans le secteur du lac Stukely et en proposer dans l'agrandissement projeté?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pelletier?

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue